

Budget

Le budget

Le budget retrace l'ensemble des ressources et des dépenses qui seront mobilisées au cours de l'année pour conduire les projets de la municipalité.

Le vote du budget est l'acte par lequel les élus du Conseil municipal définissent et approuvent la politique budgétaire et fiscale pour l'année. Le vote du budget doit intervenir avant le 15 avril de l'année d'exécution.

Ce vote est précédé, dans les deux mois maximum, d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Il a pour but de présenter les évolutions attendues de la situation financière de la collectivité et les engagements à venir pour la Collectivité.

Le Conseil municipal peut être amené à apporter des modifications au budget primitif en cours d'année à travers le vote d'un budget supplémentaire ou de décisions budgétaires modificatives.

Que ce soit au budget primitif, au budget supplémentaire ou pour les décisions budgétaires modificatives, le budget doit toujours être présenté en équilibre.

La clôture de l'exercice est matérialisée par le Compte Administratif qui constate les dépenses et les recettes exécutées sur l'exercice, en rappelant les crédits prévus. Il note les dépenses et recettes restant à réaliser (report de crédits), et fait ressortir des excédents ou déficits. Ces résultats seront repris sur le budget supplémentaire de l'exercice suivant.

Le budget communal comporte deux sections distinctes :

- > La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les charges et les produits courants de la commune comme par exemple les fournitures, les fluides, les charges de personnel, les impôts et taxes, les dotations et participations de l'Etat, les subventions versées aux associations,...

- > La section d'investissement

La section d'investissement retrace toutes les charges et les produits qui impactent le patrimoine de la commune : les travaux, les acquisitions mobilières et immobilières, le remboursement du capital de la dette, les emprunts, les subventions d'investissements reçues, le FCTVA,...

Publication annuelle des hautes rémunérations de la fonction publique

Conformément à l'article 37 de la loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 6 août 2019, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents de la Ville de Belfort s'élève à 665 875,64 € brut pour l'année 2023. Parmi ces 10 agents figurent 3 femmes et 7 hommes.

[> Télécharger le tableau des 10 plus hautes rémunérations au format PDF](#)

Tableau des nominations équilibrées dans les emplois supérieurs en 2023

[> Télécharger le tableau au format PDF](#)

Rapport social unique 2022

[> Télécharger le document au format PDF](#)

2024

- > Le Débat d'Orientation Budgétaire : la [délibération](#), l'[annexe](#)
- > Le Budget Primitif : la [délibération](#), la [maquette](#) et la [note synthétique](#)
- > Le Budget Supplémentaire : la [délibération](#) et la [maquette](#)

2023

- > Le Débat d'Orientation Budgétaire : la [délibération](#), l'[annexe](#)
- > Le Budget Primitif : la [délibération](#), la [maquette](#) et la [note synthétique](#)
- > Le Budget Supplémentaire : la [délibération](#) et la [maquette](#)
- > La Décision Modificative 1 : la [délibération](#) et la [maquette](#)
- > La Décision Modificative 2 : la [délibération](#) et la [maquette](#)
- > Le Compte Financier Unique : la [délibération](#), la [maquette](#) et la [note synthétique](#)

2022

- > Le DOB : la [délibération](#), l'[annexe](#)
- > Le Budget Primitif : la [délibération](#), la [maquette](#), la [note synthétique](#)
- > Le Budget Supplémentaire : la [délibération](#) et la [maquette](#)
- > La Décision Modificative 1 : la [délibération](#) et la [maquette](#)
- > Le Compte Administratif : la [délibération](#), la [maquette](#) et la [note synthétique](#)

2021

- > Le DOB : la [délibération](#), l'[annexe](#)
- > Le budget primitif : la [délibération](#), la [maquette](#), la [note synthétique](#)
- > la [délibération](#) et la [maquette](#) du budget supplémentaire Ville 2021
- > La décision modificative 1 : la [délibération](#), la [maquette](#)
- > La décision modificative 2 : la [délibération](#), la [maquette](#)
- > Le CA 2021 : la [délibération](#), la [maquette](#), la [note synthétique](#)

2020

- > Le [DOB](#)
- > Le budget primitif : la [délibération](#), la [maquette](#), la [note synthétique](#)
- > La décision modificative 1 : la [délibération](#), la [maquette](#)
- > La décision modificative 2 : la [délibération](#), la [maquette](#)
- > Le CA 2020 : la [délibération](#), la [maquette](#), la [note synthétique](#)

2019

- > Le CA 2019 : la [délibération](#), la [maquette](#), la [note synthétique](#)
- > La [délibération](#) et la [maquette](#) de la décision modificative n°2 du budget de la Ville et du CFA
- > La [délibération](#) et la [maquette](#) de la décision modificative n°1 du budget de la Ville et du CFA
- > la [délibération](#) et la [maquette](#) du budget supplémentaire Ville 2019
- > La [maquette](#) et la [délibération](#) du BP 2019
- > [la délibération du DOB 2019](#)

2018

- > [la délibération d'affectation des résultats 2018](#)
- > [la délibération d'approbation des comptes de gestion 2018](#)
- > la [délibération](#) et la [maquette](#) du compte administratif 2018
- > [la délibération de la DM1 2018](#)

- > [la délibération de la DMI 2018](#)
- > [la délibération du budget supplémentaire 2018](#)
- > [le budget supplémentaire ville et CFA 2018](#)
- > [le budget supplémentaire CFA 2018](#)
- > [le budget supplémentaire ville 2018](#)
- > [le Budget primitif 2018](#)
- > [la délibération relative au budget primitif 2018](#)
- > [la délibération relative au débat d'orientations budgétaires 2018](#)

2017

- > [le CA 2017](#)
- > [le Budget primitif 2017](#)
- > [la délibération relative au budget primitif 2017](#)
- > [la délibération relative au débat d'orientations budgétaires 2017](#)

2016

- > [le CA 2016](#)
- > [le Budget primitif 2016](#)
- > [la délibération relative au budget primitif 2016](#)
- > [la délibération relative au débat d'orientations budgétaires 2016](#)



2015

- > [le CA 2015](#) ainsi que [son annexe](#)
- > [le budget supplémentaire 2015](#)
- > [le Budget primitif 2015](#)

2014

- > [le Budget primitif 2014](#)
- > [le Budget supplémentaire 2014](#)
- > [le CA 2014](#)

2013

- > [le CA 2013](#) ainsi que [son annexe](#)
- > le [BP 2013](#) 
- > le [BS 2013](#) 

2012

- > le [CA 2012](#) 